

QUE cette délégation, outre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur Olivier Parent, directeur de cabinet, cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

— Monsieur Frédéric Guay sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

— Madame Véronique Meloche, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61860

Gouvernement du Québec

### **Décret 673-2014, 9 juillet 2014**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'agriculture qui se tiendra du 16 au 18 juillet 2014

ATTENDU QU'une conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'agriculture se tiendra à Winnipeg (Manitoba), du 16 au 18 juillet 2014;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Paradis, dirige la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'agriculture du 16 au 18 juillet 2014;

QUE cette délégation québécoise, outre le ministre, soit composée de :

— Madame Valérie Roy, directrice de cabinet, cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

— Monsieur Bernard Verret, sous-ministre adjoint, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

— Madame Suela Sefa, conseillère en relations intergouvernementales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

61861

Gouvernement du Québec

### **Décret 674-2014, 9 juillet 2014**

CONCERNANT la détermination de la rémunération et des conditions de travail de monsieur Marc Lacroix comme membre et président de la Commission de la fonction publique

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 106 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de la Commission de la fonction publique;

ATTENDU QUE monsieur Marc Lacroix a été nommé, par résolution de l'Assemblée nationale, membre et président de la Commission de la fonction publique pour un mandat de cinq ans à compter du 18 août 2014 et qu'il y a lieu de déterminer sa rémunération et ses conditions de travail à ce titre;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

QUE la rémunération et les conditions de travail de monsieur Marc Lacroix comme membre et président de la Commission de la fonction publique soient celles apparaissant en annexe.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS